

Questions orales

[Français]

M. Lalonde: Monsieur le président, comme l'honorable député le sait, toute contribution de plus de \$100 faite à un parti politique est publique et enregistrée, et accessible à tous les citoyens, y compris l'honorable député, et il sera en mesure de juger qui a contribué, et ce qui arrive ou ce qui n'arrive pas à ceux qui ont contribué, et pour autant que je sois en cause n'importe quel Canadien est libre de contribuer au parti libéral, et j'invite les gens à le faire.

[Traduction]

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Votre Honneur peut même décider qu'il s'agit d'une question de privilège, car chaque fois que j'ai abordé la question des Jeux olympiques, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) et d'autres ministres ont laissé entendre, avec certaines insinuations racistes, que j'étais contre les Jeux olympiques. Je ne puis accepter une telle accusation de la part du gouvernement.

J'aimerais faire connaître clairement ma position sur ce point, comme je l'ai toujours fait sur ce sujet. Je ne suis pas contre les Jeux olympiques ni contre le fait qu'ils se tiennent à Montréal, mais je m'élève contre la fraude et contre la façon dont le gouvernement en a mené le financement. J'ai seulement demandé au ministre s'il voudrait appliquer les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je vois rire le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Je voudrais lui rappeler que les Jeux olympiques vont coûter à Montréal un milliard de dollars. J'ai seulement demandé au ministre s'il était prêt à appliquer l'article 36 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions concernant la publicité trompeuse, qui s'applique à l'émission des pièces d'argent des Jeux olympiques puisque neuf sur dix des personnes chargées de les vendre au Canada affirment que la valeur des pièces n'augmentera pas trois, quatre, huit ou neuf fois comme le prétend la publicité et particulièrement la publicité télévisée.

J'espère que le ministre ou nous assurera qu'il a l'intention d'appliquer l'article 36 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou qu'il cessera les pratiques frauduleuses qui prévalent dans le financement des pièces olympiques.

M. l'Orateur: Le député a invoqué le Règlement pour se plaindre d'une réponse qu'il a reçue aujourd'hui d'un ministre. Il ne peut donc y avoir matière à un rappel au Règlement. Il y a eu cependant dans son exposé un aspect plus sérieux. D'après ce que j'ai compris, le député a parlé d'allusions racistes dans les réponses qui lui ont été fournies. S'il s'agit d'une question posée durant la période des questions pendant laquelle je présidais, je ne m'en suis certainement pas rendu compte.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Si le député désire en avancer la preuve, peut-être la soumettra-t-il à mon attention. La remarque qu'il a faite en soulevant la question de Règlement laisse penser que la présidence aurait pu permettre, peut-être même involontairement, toute allusion raciste, mais tel n'a pas été le cas, pour autant que je sache. S'il existe certains

[M. Bawden.]

faits indiquant qu'il ait eu des allusions racistes dans l'une des réponses fournies, j'aimerais qu'on me le signale.

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: L'honorable député de Richmond invoque le Règlement.

M. Beaudoin: J'aimerais signaler à votre Honneur que nous avons eu aujourd'hui la chance de ne poser qu'une seule question, sans supplémentaire. Ce n'est pas que nous voulions être malins à votre endroit, mais je comprends qu'aujourd'hui il y a eu des questions supplémentaires dont le préambule a été excessivement long, et c'est ce qui a grignoté la période des questions orales. Nous voudrions à l'avenir, avec la collaboration que vous avez toujours donnée à notre parti, avoir la chance de poser au moins deux questions. Merci, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra très bien qu'il y avait aujourd'hui un problème. Il n'y a que 12 députés de l'opposition officielle et deux députés du Nouveau parti démocratique qui ont posé des questions et conformément à la proportion régulière. Il y a eu aussi un créditiste aujourd'hui. C'est malheureusement la situation qui existait pendant la période des questions orales. L'honorable député sait très bien aussi qu'ordinairement, les autres jours, il y a au moins deux et parfois trois créditistes qui peuvent poser leurs questions, mais malheureusement, cet après-midi, c'était absolument impossible. Je le regrette, comme l'honorable député.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI DE 1975 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

AUTORISATION D'UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX PUBLICS ET À DES FINS GÉNÉRALES

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-80, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour des travaux publics et à des fins générales.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Français]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 3085, 3129, 3165, 3262, 3311, 3315, 3481, 3563, 3592, 3619, 3661 et 3679.